

Montréal, le 2 novembre 2018

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative aux normes de fiabilité BAL-004-0, BAL-006-2, BAL-002-2(i), BAL-005-1, FAC 001 3, COM-001-3 et FAC-003-4
Dossier de la Régie : R-4068-2018**

Cher confrère,

Le 15 octobre 2018, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et Exploitation du Réseau désignée provisoirement comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant entre autres la suspension des exigences 1, 2, 4 et 5 de la norme de fiabilité BAL-006-2 de la North American Electric Reliability Corporation.

La Régie publie, ce jour, l'avis ci-joint sur son site internet et demande au Coordonnateur de l'afficher également sur son site internet **au plus tard le 6 novembre 2018**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml
p.j.